

Expertise RH pour les TPE et PME

Aide

Cette aide vise à soutenir la professionnalisation des TPE-PME en matière de ressources humaines, pour assurer la bonne adéquation des compétences à leurs besoins de développement et pour garantir des recrutements efficaces.

Bénéficiaires

Les structures éligibles sont :

- Les TPE et PME dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros
- Les start-ups en phase d'amorçage (créées depuis moins de 3 ans)
- Les entreprises présentant un enjeu fort pour le développement économique et confrontées à des mutations importantes
- Les associations (dans la limite de 20% des bénéficiaires)
- Implantées sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes

Montant /Accompagnement proposé

L'entreprise est accompagnée, de façon individuelle, par un prestataire sélectionné et payé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de pouvoir se doter des emplois et des compétences nécessaires à son développement.

L'accompagnement proposé comprend 2 à 7 jours de prestation et inclut du conseil RH (diagnostic, définition de la stratégie de recrutement ou de la stratégie d'adaptation des compétences, etc.) **et de l'appui opérationnel** (activation des partenariats locaux, montage d'opérations de recrutement, information et accompagnement des salariés, ingénierie de formation etc.).

Cette offre est gratuite pour l'entreprise. Elle est co-financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union européenne.

3 cibles sont prioritaires :

- **les entreprises de moins de 250 salariés (et les associations) confrontées à des problématiques RH et/ou à des mutations économiques**, ayant en leur sein les salariés fragilisés et/ou en risque de rupture professionnelle.
- **un accompagnement individuel pour des entreprises déjà structurées** (avec une fonction RH formalisée) **présentant un enjeu fort pour le territoire en termes de contribution à l'innovation, à l'attractivité et au développement économique**, avec une création ou un maintien d'emplois significatif.
- **un accompagnement individuel pour des start-ups en phase d'amorçage** et dont la constitution de la première équipe viable représente un enjeu clé de développement.

Modalités

Les entreprises doivent s'adresser à la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui les aidera à affiner leurs besoins et fera le lien avec le prestataire pouvant assurer leur accompagnement individuel.

Prestataire habilité 03-15-43-63 :

Cabinet DSI

appuirh@cabinet-dsi.com

Contacts

Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Julie MARAVAL

julie.maraval@auvergnerhonealpes.fr